

*Le budget—M. Lambert*

**M. Murphy:** Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député de Végréville (M. Mazankowski). Dans ses observations, il a parlé de rendre cette industrie au secteur privé. Voulait-il parler de Petro-Canada, de Suncor et de ces entreprises socialistes que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario contrôlent?

Il a également parlé de la relance aux États-Unis. Est-il au courant des licenciements massifs qui sont effectués dans l'industrie sidérurgique aux États-Unis? Sait-il que c'est justement à cause de ces licenciements que des sociétés comme Iron Ore ont dû cesser leurs activités au Canada, ce qui a entraîné la disparition des villes minières?

**M. Mazankowski:** Je préférerais parler des problèmes qui se posent et des solutions qui s'offrent chez nous, car d'énormes possibilités s'offrent à nous et nous n'avons pas su en profiter. Nous avons perdu certains de nos points forts. Ainsi, nous n'avons pas su tirer des avantages économiques de nos ressources énergétiques et touristiques.

**M. Murphy:** Que faites-vous de Suncor?

**M. Mazankowski:** J'y viendrai. J'ai écouté le député lorsqu'il a posé sa question, mais s'il prétend vouloir continuer d'appliquer la redevance de canadianisation, afin de socialiser davantage cette industrie sans prévoir des mécanismes de contrôle ou de reddition de comptes, je suis disposé à l'affronter sur ce sujet pendant la campagne électorale. La caisse noire qui devait servir à racheter les sociétés multinationales étrangères renferme maintenant 900 millions de dollars. Le gouvernement l'utilise pour accorder des faveurs à ses partisans. Si le député n'y voit aucune objection, comme je le pense, je suis persuadé que les Canadiens auront un point de vue tout à fait différent. Je suis certes disposé à débattre avec lui de cette question en tout temps lors de la campagne électorale.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur le Président, le déficit annuel équivaut maintenant à cinq fois le budget total de 1963, suite aux 20 années de pouvoir du gouvernement libéral. Lorsque M. Walter Gordon est devenu ministre des Finances, en 1963, son budget total qui prévoyait, soit dit en passant, un petit déficit par rapport à aujourd'hui, n'était que de 6.3 milliards. On se surprend maintenant de l'équanimité avec laquelle le gouvernement accumule, depuis l'époque de John Turner, les déficits au point d'en arriver à un déficit total de 160 milliards de dollars. Voilà le problème que le budget n'a absolument pas résolu.

● (1220)

On peut au moins s'entendre sur les effets de certaines mesures prévues dans le budget. Le ministre des Finances (M. Lalonde) a au moins daigné se pencher sur certains problèmes et il a pris certaines mesures correctrices. Nous ignorons cependant à quel point elles seront efficaces.

Ainsi, le ministre a fait grand état de la simplification du régime fiscal des petites entreprises. Or, ce n'est pas là une initiative gouvernementale. J'invite les députés et tous ceux qui s'intéressent à cette question à prendre connaissance des instances présentées devant le comité des questions économiques, à l'automne de 1982. Il portait sur l'épouvantable fatras de mesures proposées en 1980, 1981 et 1982, qui n'avaient pas été incluses dans la Loi de l'impôt sur le revenu, comme l'avait proposé le vice-premier ministre (M. MacEachen), qui était alors ministre des Finances.

Il n'y a que deux libéraux qui soient officiellement présents à la Chambre à l'heure actuelle. J'en vois d'autres qui se rappellent les instances qu'ont présentées des organismes représentant tous les coins du pays, et plus particulièrement des instances portant sur la complexité du régime fiscal des petites entreprises. Les mesures proposées allaient ajouter des centaines de pages non seulement à la loi de l'impôt sur le revenu elle-même, mais également aux règlements y afférents. Personne ne savait au juste ce qu'elles signifiaient.

Nous avons un système unique en matière de rédaction des lois. Les propositions du ministre des Finances, par exemple, figurent dans la motion des voies et moyens qui expose les grands objectifs prévus dans le budget du ministère des Finances. Les modifications et les règlements statutaires sont rédigés par la section de la législation du ministère de la Justice. Mais il ne faut pas oublier que la rédaction des lois est le fait d'une certaine mentalité. Et ainsi plus tard, comme le comité l'a reconnu lui-même, même les fonctionnaires du ministère des Finances n'arrivent pas à comprendre les textes que les députés doivent étudier et adopter.

Or, ce système est conçu de telle sorte que la majorité gouvernementale fait docilement ce qu'on lui dit. George Bain faisait remarquer, dans le numéro du *Globe and Mail* de samedi dernier, qu'on avait presque l'impression que les parlementaires étaient de simples exécutants. Pourtant, ce sont eux qui sont chargés d'étudier et d'adopter des lois. Le gouvernement cherche à imposer la clôture en limitant le temps de parole. C'est un scandale de voir comment est réparti le temps de parole depuis quelques années lorsqu'on étudie des mesures fiscales. On ne trouverait pas 5 p. 100 des ministériels qui comprennent les mesures qu'ils adoptent et on aurait du mal à trouver d'autres personnes qui soient en mesure de les comprendre tellement elles sont rédigées dans un langage inintelligible. Le ministre nous a assuré que cette fois-ci, ce serait différent car on allait supprimer tout le verbiage et les considérations inutiles des mesures destinées à aider la petite entreprise. Nous verrons bien. Mais il se pourrait aussi que le remède soit pire que le mal.

Le ministre a quand même tenu compte des agriculteurs en présentant un amendement assez restrictif pour ce qui est des gains de capital réalisés au moment de la vente d'une exploitation agricole. En effet, on permettra dorénavant jusqu'à \$240,000 de plus au chapitre des gains de capital réalisés sur la vente d'une exploitation par rapport à son coût d'achat et à la valeur des améliorations qui y ont été apportées et on pourra investir ces gains dans un REER. Or, il faut avoir, il me semble, passablement d'argent comptant pour pouvoir l'investir dans un régime approprié. La règle de 1971 ne s'applique donc plus, mais nous ignorons toujours de combien sera relevée la limite permise pour ce genre d'investissement.

Combien de temps de tels paiements seront-ils autorisés? J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire me réponde car il s'y connaît un peu en matière de financement agricole. Les limites vont-elles être de dix ans pour une hypothèque, ou un contrat de vente ou seront-elles celles prévues dans le budget précédent? Dieu merci, les limites prévues dans ce budget ont été supprimées. Le ministère des Finances s'était voué à limiter à cinq ans la durée de tous les contrats de crédit, par exemple